

1) OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles GROUPE SAVE s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle.

1.2 Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3 Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions de conditions particulières de vente priment.

1.4 GROUPE SAVE peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2) DEFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ou en distanciel ;

- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ou en distanciel ;

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;

- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3) PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1 Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué dans la convention de formation ou dans le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise du client.

3.2 Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé, et d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation (si demandé sur l'offre de formation). Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours qui court à compter de la signature du ce contrat.

4) RESPONSABILITE

4.1 Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2 GROUPE SAVE ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

4.3 Il appartient au client / stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5) PRIX – MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1 Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

5.2 Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

6) PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

6.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client/stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;

- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

6.2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à GROUPE SAVE avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

6.3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne pour donner suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

7) PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

7.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées au taux d'intérêt de la BCE majoré de 10 points à compter de la fin de la date de paiement prévue.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

7.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

7.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, GROUPE SAVE se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8) CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

8.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client et au(x) stagiaire(s). GROUPE SAVE ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

8.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

9) REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, GROUPE SAVE sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10) ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE - ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

10.1. Par le client personne morale

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par GROUPE SAVE entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, GROUPE SAVE retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été payé).

- Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 1 jours calendaires avant le début de la Formation, GROUPE SAVE retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été payé) et, facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

10.2. Par le client personne physique

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par GROUPE SAVE après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la

formation, GROUPE SAVE retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.

- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

10.3 Par GROUPE SAVE

- GROUPE SAVE se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

- En cas d'annulation par GROUPE SAVE, les sommes versées sont remboursées au client.

- En cas de report, GROUPE SAVE propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

- En cas de cessation anticipée de la formation par le GROUPE SAVE pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit. Les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En outre, les frais réels engagés par l'établissement pour la réalisation des prestations (tels que frais pédagogiques, matériels, déplacements, réservations) seront facturés sur justificatifs, dans la limite des dépenses effectivement supportées.

- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

11) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GROUPE SAVE est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à GROUPE SAVE.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par GROUPE SAVE est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12) CONFIDENTIALITE

GROUPE SAVE, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13) INFORMATIQUE ET LIBERTES

13.1. Objet

Les clauses ci-après ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Groupe Save s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel, notamment le **Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD)**, et la loi française en vigueur.

GROUPE SAVE agit en qualité de responsable de traitement pour les données collectées dans le cadre de ses prestations de formation, sauf lorsqu'il intervient pour le compte d'un client en tant que sous-traitant, conformément à l'article 4 du RGPD.

13.2. Description du traitement

Dans le cadre de ses activités, GROUPE SAVE est amené à traiter des données à caractère personnel pour :

- La gestion administrative et pédagogique des formations (inscriptions, convocations, suivi des présences, évaluations, attestations).
- La communication avec les stagiaires et les clients (informations pratiques, suivi qualité, envoi de documents).
- Le respect des obligations légales et réglementaires (justificatifs de formation, reporting auprès des financeurs).

La nature des opérations réalisées sur les données est la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, la consultation, l'utilisation, la transmission, l'effacement ou la destruction.

La ou les finalité(s) du traitement sont d'assurer la bonne exécution des prestations de formation et le suivi administratif et légal.

Les données à caractère personnel traitées sont :

- Identité (nom, prénom)
- Coordonnées (adresse postale, e-mail, téléphone)
- Informations professionnelles (fonction, entreprise)
- Données liées à la formation (inscription, présence, résultats, attestations)

Les catégories de personnes concernées sont les stagiaires, les interlocuteurs clients, les formateurs, les collaborateurs GROUPE SAVE.

13.3. Droits des personnes

Conformément au RGPD, chaque personne dispose des droits suivants : accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité.

Ces droits peuvent être exercés par :

- email à : contact@groupesave.com.
- courrier à : GROUPE SAVE – 81 Quai Colbert, 76600 Le Havre.

En cas de difficulté, une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

13.4. Lien avec la Politique de confidentialité

GROUPE SAVE applique une Politique de confidentialité détaillant les finalités, la base légale, les droits des personnes et les mesures de sécurité mises en œuvre.

Cette Politique est disponible sur simple demande à contact@groupesave.com

13.5. Autre Dispositions

- Les données sont traitées sur la base de l'exécution du contrat et ne sont jamais cédées à des tiers.
- Elles peuvent être accessibles à des prestataires techniques dans le cadre strict de leur mission.
- Durée de conservation : 3 ans après la fin de la prestation (sauf obligations légales spécifiques).

14) DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPETENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par GROUPE SAVE, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent, à savoir le **Tribunal de Commerce du Havre**.

15) RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client et/ou stagiaire peut s'adresser à GROUPE SAVE, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 par téléphone au 02.35.22.14.20, ou transmettre un courriel à contact@groupesave.com, ou adresser un courrier à l'adresse suivante : 81 Quai Colbert – 76600 Le Havre France.